



En renouvelant leur partenariat* pour 4 ans, la FFBB et AIG ont pour objectif commun de sensibiliser davantage les clubs et les licenciés sur l'importance d'une couverture d'assurance adaptée aux activités de basket-ball tout en bénéficiant de tarifs attractifs.

*Renouvellement au 01/07/2013 pour 4 ans jusqu'au 1^{er} juillet 2017

COUVERTURE DE BASE RESPONSABILITÉ CIVILE

incluse automatiquement dans la licence

Couvrir les dommages corporels et matériels et immatériels causés aux tiers lors de la pratique du basket-ball et d'activités annexes garanties organisées sous l'égide de la FFBB

+
Garantie défense pénale et recours

+ OPTIONS INDIVIDUELLE ACCIDENT

OPTION A

- Frais médicaux*
- Versement d'un capital invalidité* ou décès*
- Assistance rapatriement lors des déplacements

*suite à accident

OPTION B

Option A + garantie « indemnités journalières » qui compense les pertes de revenus consécutives à un accident pour les licenciés ayant une activité professionnelle + assistance vie quotidienne

Complémentaire
OPTION C

En plus de l'option A ou B, une indemnisation plus large en cas d'accident grave conduisant à une invalidité

LE SAVIEZ VOUS ?

- La Fédération et les clubs sont tenus d'informer les licenciés de l'intérêt d'une couverture individuelle accident conformément au code du Sport
- Avec AIG, la FFBB propose le choix de 3 options « Individuelle Accident » dont 1 option complémentaire.
- Le licencié majeur (ou son représentant légal s'il est mineur) choisit l'option qui convient le mieux à sa situation personnelle, que ce soit lors d'une nouvelle licence ou de son renouvellement.
- Le droit de renonciation s'exerce à la demande expresse du licencié majeur (ou de son représentant légal s'il est mineur).

Retrouver toutes les informations sur le site de la FFBB www.ffbb.com, rubrique assurances :

- Informations sur l'assurance de la licence
- Déclaration de sinistre
- Modification d'option
- Obtention d'une attestation Responsabilité Civile

**AIG Partenaire
Passion Club**